

# Ouverture des numéros mobiles en 07

## Sommaire :

[Que va changer l'ouverture de la tranche 07 pour le consommateur ?](#)

[Quand les numéros mobiles commençant par 07 seront-ils affectés à des consommateurs ?](#)

[Pourquoi ouvrir la tranche 07 ?](#)

[Que va changer l'ouverture de la tranche 07 sur mon numéro mobile en 06 ? Est-ce que mon numéro va changer ?](#)

Les premiers numéros mobiles 07 seront lancés commercialement en mai 2010. Désormais, les numéros mobiles commencent aussi par 07 et plus seulement par 06.

## Que va changer l'ouverture de la tranche 07 pour le consommateur ?

Cela ne va rien changer.

Les conditions d'utilisation des numéros de la tranche 07 sont strictement identiques à celles de la tranche 06, que ce soit par exemple, en termes de services, de tarifs ou de conservation du numéro.

Depuis 2009, les opérateurs mobiles métropolitains ont effectué avec les autres opérateurs français et étrangers des modifications de leurs systèmes d'information afin de s'assurer du bon fonctionnement de ces nouveaux numéros tant en matière de facturation que de bon acheminement des communications pour permettre aux utilisateurs finals d'appeler et de recevoir des appels des utilisateurs finals en 07.

## Quand les numéros mobiles commençant par 07 seront-ils affectés à des consommateurs ?

Les opérateurs commercialiseront les 07 de manière progressive, les premiers 07 étant attribués à compter de début mai 2010.

## Pourquoi ouvrir la tranche 07 ?

La tranche des numéros 06 arrivant à saturation du fait de la croissance du nombre d'abonnés mobiles et de leur multi-équipement, l'ARCEP, par sa décision [n°2009-0406](#) en date du 9 mai 2009, a permis aux opérateurs mobiles de se voir attribuer des numéros commençant par 07.

## Que va changer l'ouverture de la tranche 07 sur mon numéro mobile en 06 ? Est-ce que mon numéro va changer ?

L'arrivée des numéros en 07 ne signifie pas la disparition des numéros en 06 et n'aura pas d'impact sur les numéros en 06 des abonnés, qui continueront à fonctionner de la même façon.

Les nouveaux abonnés à un service de téléphonie mobile pourront se voir affecter un numéro 07 ou un numéro en 06 au gré des résiliations car quand un abonné résilie son abonnement, son numéro est gelé quelques mois avant d'être ré-affecté à un nouvel abonné.

Consulter le [Communiqué de presse de l'ARCEP](#)